

Notes de l'Observatoire - N° 5 - Pour la création d'un revenu minimum unique

1er juillet 2019



Credit photo: L'CCO | Jean-Benoit

Pour la création d'un revenu minimum unique

La France doit garantir un revenu décent à chacun. Élever le niveau de vie minimum au-dessus du seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian, soit 860 euros par mois, coûterait sept milliards d'euros par an, un montant largement à notre portée. Une proposition de Noam Leandri et Louis Maurin de l'Observatoire des inégalités¹.

Trente ans après la création du revenu minimum d'insertion (RMI), nous proposons de remplacer l'ensemble des minima sociaux par un revenu minimum unique (RMU) d'un montant d'au moins 860 euros mensuels pour une personne seule, soit l'équivalent du seuil actuel de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian (donnée 2016). La pauvreté disparaîtrait donc, à ce niveau.

Le coût de cette mesure serait de sept milliards d'euros par an pour la collectivité, selon nos estimations.

Le filet de sécurité actuel des minima sociaux demeure incomplet.

L'équivalent du montant accordé aux plus aisés, en baisses d'impôts à l'autonomie 2017.

Le filet de sécurité actuel des minima sociaux français demeure incomplet. Les jeunes de 18 à 25 ans n'ont droit à rien, sauf circonstances

1. Cette proposition s'engage que ses auteurs, Noam Leandri, le président de l'Observatoire des inégalités, et Louis Maurin, son directeur, et non l'organisme dans son ensemble.

Éradiquer la pauvreté, c'est possible, grâce à l'instauration d'un revenu minimum unique (RMU), dès 18 ans, de 860 euros par mois, soit l'équivalent du seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian. Une proposition de Noam Leandri et Louis Maurin, respectivement président et directeur de l'Observatoire des inégalités.

Infos

« Pour un revenu minimum unique », Noam Leandri et Louis Maurin, *Notes de l'Observatoire* n° 5, juillet 2019.

Format A4, 8 pages.
ISSN 2272-0863

Lire aussi : Télécharger

Emplacement :

Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Notes-de-l-Observatoire-No-5-Pour-la-creation-d-un-revenu-minimum-unique>